

Préfecture des Côtes d'Armor

DRDFE : campagne de subvention 2023

La campagne de demande de subvention auprès de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité F/H au titre de l'année 2023 a débuté le lundi 2 janvier et se terminera le vendredi 31 mars.

Vous êtes invités à prendre connaissance des modalités de cette campagne dans le document que vous trouverez en **annexe 1, note explicative de demande de subvention contenant le lien vers les formulaires**.

La demande de subvention se fait en 2 étapes obligatoires :

- 1. Remplir le formulaire « Présentation de la structure »**
- 2. Remplir le formulaire « Présentation de l'action »**

Votre demande ne sera instruite que si vous complétez ces deux formulaires.